

**Centre  
de services scolaire  
de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup**

**Québec** 

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU RESPONSABLE  
DU SUIVI DES DIVULGATIONS**  
*(Art. 25, Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles)*

**Année scolaire 2024-2025**

## **MANDAT**

Conformément aux articles 18 et suivants de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles*, la Responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles reçoit et traite les plaintes portées par le personnel et par les personnes qui y sont assimilées\* à l'égard de personnes qui ont commis ou sont sur le point de commettre un acte répréhensible à l'égard du centre de services scolaire.

Les autres personnes peuvent porter une telle plainte directement auprès du Protecteur du citoyen.

## **RAPPORT**

Dans le cadre de ses fonctions, la Responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a répondu à aucune plainte en 2024-2025 (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2024).

La Responsable du suivi des divulgations,

Geneviève Soucy, secrétaire générale

\* Membres du conseil d'administration et des autres comités en place au sein du centre de services scolaire, de même que les bénévoles qui œuvrent au sein de ses établissements (article 4 de la Procédure).